

Le ministère cubain des affaires étrangères transfère les fonctions de légalisation (+Photos et Audio)



Auteur : Isis María Allen

La Havane, 3 fév (RHC) Le transfert par le Ministère des Affaires Étrangères, MINREX, au Ministère de la Justice, MINJUS, des fonctions de légalisation des documents cubains et étrangers pour qu'ils prennent effet à l'étranger et sur le territoire national a été officialisé lundi à La Havane.

Le document, préalablement signé par le ministre des Affaires étrangères, Bruno Rodríguez, le ministre de la Justice, Oscar Silvera et le premier vice-ministre des Affaires étrangères, Gerardo Peñalver, qui a souligné le niveau d'actualisation dans lequel ces fonctions ont été remises, a été signé.

Il a indiqué que plus d'un million 500 mille documents ont été légalisés en 2024 et que depuis le mois de mai de cette année, il n'y a eu aucun retard au MINREX dans le service offert aux entités accréditées.

Le ministre de la Justice s'est engagé à ce que ce service continue à être rapide, agile, de haute qualité et efficace,

Le transfert est effectué dans le but d'intégrer et de faciliter le processus de légalisation développé par les entités du registre, les cabinets d'avocats et de consultants et l'unité de légalisation.

En collaboration avec le ministère de la justice et le groupe de cabinets d'avocats internationaux « Servicios Legales S.A. », les mesures nécessaires ont été prises pour mettre en œuvre le transfert afin de garantir la continuité de cette activité sans interruption du service de légalisation.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/375758-le-ministere-cubain-des-affaires-etrangees-transfere-les-fonctions-de-legalisation-photos-et-audio>



Radio Habana Cuba